

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du Vingt-huit août, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE, Lysiane DANTIN, Chantal BOULET ;

Etaient absents excusés : MM Serge LEFEUVRE, Philippe DAUTREMER, Christèle HOLVILLE, Sophie LEFEUVRE.

Etaient absents : //////////////////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM Serge LEFEUVRE à Florence LAPA, Philippe DAUTREMER à Colette FINET, Christèle HOLLVILLE à Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Sophie LEFEUVRE à Marc HERNOUT

Présents : 25 Représentés : 4 Votants : 29

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un nouveau conseiller
- Désignation du secrétaire de séance

- Implantation d'une usine d'enrobés à chaud et d'une unité de valorisation de déchets inertes du BTP sur le territoire de la commune de Longueau.

Colette FINET : A l'ordre du jour de ce conseil extraordinaire, il y a le point que vous connaissez, mais en premier, il faut installer un nouveau conseiller. Vous savez que malheureusement, et nous avons observé une minute de recueillement, nous avons perdu notre collègue Régis RICHARD, et avons réglé comme il le faut en prenant dans la liste, les trois collègues qui suivaient, qui n'ont pas accepté d'être conseiller municipal. La quatrième a accepté et c'est donc Lysiane DANTIN, à qui je souhaite la bienvenue dans notre conseil municipal.

Lysiane DANTIN : Merci.

Colette FINET : Je l'installe officiellement ce soir.

Colette FINET : Alors maintenant, passons au point essentiel...

Éric MAQUET : Madame FINET, est ce que je peux faire une déclaration maintenant ou je le fais après ?

Colette FINET : Vous pouvez la faire maintenant si vous voulez.

Éric MAQUET : Je commencerais par un peu d'humour, un peu d'ironie afin d'égayer les débats de cette soirée.

On a tous lu les BD sur Martine, vous connaissez tous, Martine au cirque, Martine à la plage, Martine va déménager, Martine dans le goudron et le bitume, et Martine à l'hôpital. Voilà un peu l'entrée en matière

Je vais devenir un peu plus sérieux pour la liste Ecouter et agir.

Madame le Maire, Messieurs et Mesdames, les élus,

La liste d'opposition Ecouter et agir se permet d'intervenir au début séance afin de demander une clarification des événements qui ont eu lieu depuis le 05 août et bien avant.

En effet, une grande agitation anime la ville de Longueau : l'installation d'une usine d'enrobés EUROVIA qui menace le bien être des habitants. Nos interrogations sont les suivantes, Madame le Maire :

- Pourquoi avoir attendu que la nouvelle de l'implantation de l'usine soit répandue via les réseaux sociaux ?
- Pourquoi les citoyens de Longueau n'ont-ils pas été consultés ?
- Pourquoi ne pas avoir fait confiance au conseil municipal ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication et d'information sur les démarches que vous avez entreprises sur l'implantation de cette usine depuis le début de l'année, sur ce danger potentiel pour la population ?
- Pourquoi une demande d'autorisation de permis de construire déposée en mairie le 26 mars 2018 a-t-elle été validée par la mairie ; aujourd'hui accord tacite du permis obtenu par le silence de l'administration ?

Sachez quand même que nous avons en notre possession des courriers sur les échanges avec EUROVIA, sur le PLU de Longueau et échanges mairie. Nous possédons également des courriers de la mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France avec les signatures. Nous avons également des lettres du service départemental d'incendie de la Somme.

- Pourquoi avoir dissimulé à l'opposition et à votre propre majorité, vos échanges avec EUROVIA et la SNCF et différents organismes ?
- Pourquoi modifier le PLU en faveur d'EUROVIA ? Pouvez-vous nous apporter des précisions claires, véridiques et authentiques sur les parcelles ER2 et ER4, au bout de la rue Lucette Bonard ?

Vous nous dites aujourd'hui être fermement opposée à l'installation de cette usine, avez-vous effectué un recours administratif contre cette installation ? Et l'ARS dans tout cela ?

Aujourd'hui, vous appelez l'ensemble de la population à désamorcer la bombe que quelques élus ont allumée. Pourquoi ?

Des dossiers aussi importants doivent être menés par des personnes hautement qualifiées et compétentes. Il est déplorable que les commissions de voirie et d'urbanisme soient inexistantes depuis des années. Elles doivent servir à traiter des dossiers aussi graves.

Y a-t-il anguille sous roche dans ce dossier ? Ne voit-on que la partie immergée de l'iceberg ? Cette ignorance, cette inertie, ses dissimulations ne peuvent qu'engendrer des catastrophes humaines.

Madame le Maire, à quoi devons-nous nous attendre au cours des prochains mois ? Pour autant, si votre combat aujourd'hui est la disparition ou la non implantation de cette usine rue Lucette Bonard nous serons à vos côtés avec tous les moyens juridiques et tous les recours possibles et ainsi que toutes les formes d'action.

Nous vous demandons un travail approfondi sur le devenir de ce site, (la SNCF et la métropole la région et toutes autres instances). Et non pas d'un échangeur complet, comme j'ai pu entendre dans les années à venir, qui ne ferait qu'engendrer plus de trafic routier sans résoudre l'ensemble des problèmes.

C'est l'occasion peut être au cours de ce conseil, d'aborder l'enquête publique concernant Intermarché, c'est bien l'implantation d'Intermarché, et voire les dégâts collatéraux que cela peut engendrer, à savoir la circulation à la sortie d'Intermarché sur les rues adjacentes, le feu rouge qui se trouve à côté de la boulangerie Louise, et également les nuisances sonores. Est-ce que cela a été pris en compte pour les voisins jouxtant le magasin Intermarché soit par des murs anti bruit etc...

Merci.

Colette FINET : il y a eu une réunion publique, on a pu s'exprimer, donc ici c'est un conseil municipal. Je vous remercie de dire d'avance, qu'évidemment vous êtes contre l'implantation de cette usine ce qui veut dire qu'ensemble nous sommes contre.

Je crois que ce qui est inadmissible c'est que vous nous fassiez un procès d'intention, ou que vous n'admettiez pas les informations que je vous donne. Depuis 2008, je n'ai jamais essayé de camoufler une quelconque information. Ce n'est pas mon style, ce n'est pas la façon dont j'envisage de gérer. Je crois que ce qui s'est passé l'autre jour, c'était une opération pour l'essentiel électoraliste, cela ne veut pas dire que je n'ai pas essayé de répondre à toutes vos questions.

Ce soir, c'est différent, c'est un conseil municipal ; normalement nous n'avons qu'à nous prononcer, ou oui ou non, sur l'implantation de l'entreprise. Donc je ne répondrai pas ce soir à nouveau à toutes les questions.

Il y en a une que je propose d'évoquer parce qu'elle n'a pas pu être évoquée. L'autre soir à la réunion, je n'en ai pas eu le droit de l'évoquer, quand je suis sortie pour FR3, je sais que c'est le moment privilégié qu'ont saisi certains ou certaines d'entre vous, pour effectivement lancer la plus grande diatribe contre moi, en parlant justement de ces questions de PLU récent. Quand je suis revenue je ne savais pas qu'il y avait eu des questions là-dessus, et j'ai demandé au co-président, que je trouvais intéressant de donner une information sur la modification du récent PLU ; il m'a dit « non, cela va relancer le débat... », Cela n'aurait pas relancé le débat puisque pendant mon absence, volontairement, vraisemblablement, on a parlé de cette question-là. Donc il était normal qu'en rentrant quelqu'un me dise, voilà on a parlé de cette question-là, et on attend vos réponses, votre information. Comme cela n'a pas pu être le cas, j'ai effectivement donné là-dessus des informations. Je crois que sera le point sur lequel ce soir je vais donner des choses très précises, qui ne me gênent en aucun cas.

Le problème du PLU : le projet de l'agrandissement d'Intermarché. Son dossier est passé le 12 janvier 2018, à la Préfecture, à la CDAC (commission départementale d'aménagement communal), cette commission préfectorale, dans laquelle j'étais, parce je suis le Maire de la

commune sur laquelle allait se faire le projet d'Intermarché. A l'issue de cette réunion, les huit présents ont donné un avis favorable, y compris la personne qui représentait le SCOTT pour cette extension d'Intermarché, avec une réserve, c'était que la commune de Longueau envisage de modifier son PLU ; parce que dans le PLU existant la surface maximale que nous avons donné dans le PLU c'était 1000m².

Vous comprenez pourquoi, nous ne voulions pas qu'une grande surface vienne s'installer sur Longueau en plein centre-ville, une nouvelle surface, un nouveau Géant, peu importe. Nous avons donc mis 1000m². Intermarché, et on peut faire un sondage dans la population, est considéré comme un magasin de proximité. D'ailleurs quand il avait été question, à un moment donné, qu'il aille s'implanter soit à la place de Leroy merlin, soit ailleurs, mais dans la ZAC, les gens n'étaient pas contents, parce qu'il le considère comme leur magasin de proximité. Là Intermarché fait en plus une aile sur le côté, comme on a dans beaucoup d'Intermarché, il a besoin que l'on modifie le PLU. Nous décidons de modifier le PLU en ce sens.

Mais dans le même temps, et je vais vous lire la lettre d'Amiens métropole qui avait réservé deux emplacements ER2 et ER4 pour éventuellement la station d'épuration, en pensant que peut-être il faudrait un atelier ou une place supplémentaire. Amiens Métropole m'envoie une lettre le 05 mars 2018, signée Hubert Flandre, Directeur Général Adjoint, qui me dit :

« Madame le Maire, lors de l'élaboration du PLU, deux emplacements ont été réservés pour Amiens Métropole, dans le cadre de la construction et du développement de la future station d'épuration. Ces deux emplacements ER2 et ER4, sont notés sur le plan joint. La nouvelle station est actuellement en construction, il apparaît que ces deux emplacements ne seront finalement pas utiles. Cette disposition peut être intégrée aux modifications du PLU. Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'expression de ma considération distinguée. »

Nous n'aurions sans doute pas modifié le PLU uniquement pour cette raison-là. Mais comme nous faisons une modification indispensable pour la Préfecture par rapport à Intermarché, et sur les conseils du bureau d'études qui nous suit, nous en avons profité pour retirer la réservation pour la métropole de ces deux parcelles.

En aucun cas il n'y a un lien entre les deux parcelles et Eurovia qui ne sont pas du tout sur la zone Fret où voudrait s'implanter l'usine. Cela n'a rien à voir du tout. J'ajoute que la zone ER3 dans le plan d'urbanisme c'est un passage entre ER2 et ER4 que la SNCF souhaite garder pour avoir quand même accès à son ancienne zone fret.

Voilà les raisons pour lesquelles, puisque nous modifions notre PLU, pour résoudre le problème de la CDAC et d'Intermarché, nous en avons profité pour régler ce problème à la demande de la métropole. En aucun cas cette question n'est liée de loin ou de près, je m'engage strictement, à la question d'Eurovia.

Or, il y a eu, je crois, dans les débats de l'autre jour, un mélange entre le changement du POS en PLU dans les années 2013,14,15,16 et cette dernière modification du PLU ; j'ajoute que pour cette dernière modification du PLU, le 12 mars 2018 le conseil municipal a voté à l'unanimité, cette modification du PLU, à la suite de quoi nous avons entamé une enquête publique parallèle à l'enquête publique diligentée par le Préfet pour l'autre question, mais qui évidemment n'a rien à voir. Certes, il y a eu une période commune entre les deux enquêtes publiques :

Celle diligentée par nos soins, pour laquelle le commissaire enquêteur était une femme, et l'enquête diligentée par la Préfecture pour le projet Eurovia, dont le commissaire enquêteur était Monsieur Jayet.

Mais cette question-là est complètement indépendante de cette histoire d'usine à enrobés. Je peux comprendre que dans la population, il ait pu y avoir confusion entre les deux modifications de PLU, celles de 2016 et celles de 2018, d'autant que la mise en place de ce Plan Local d'Urbanisme est complexe et très technique. Mais, au niveau du conseil municipal cela cache un autre objectif.

Voilà ce que je voulais dire ce soir, parce que je n'ai pas pu m'exprimer sur cette question mercredi dernier. Je me rattraperai sans doute par écrit, mais je pense que c'était important de dire les choses comme elles se sont passées tranquillement.

Éric MAQUET : je reprends la parole.

Bien sûr qu'on a bien le dossier du terrain, on a bien Intermarché, on a bien Eurovia. On en a parlé avec votre DGS, le directeur général des services cette après-midi, l'enquêtrice était là.

Pour l'enquêtrice, apparemment cela faisait partie d'un dossier au fond du dossier. Donc ce n'est peut-être pas forcément apparent, ce n'était pas trop visible. Et quand on creuse un petit peu quand même, ER2 et ER4 ça va bien à Eurovia vu qu'ils sont obligés, vous l'avez encore dit, concernant le service départemental d'incendie et de secours, de respecter des normes pour les sorties, les entrées de camion et le sens giratoire, la largeur de route. Ces parcelles là les intéressent fortement, si l'usine venait à s'implanter, à des fins de manœuvre et d'être dans la réglementation concernant la sortie des camions et l'entrée des camions.

Soyons vigilants, très vigilants sur ces parcelles même si cela appartient à la SNCF, elle n'est pas claire non plus, donc ER2 et ER4 sont très importantes pour Eurovia pour pouvoir implanter leur usine

Colette FINET : pas pour leur usine ?

Éric MAQUET : pas pour leur usine pour le débarquement de camion, vous avez ici un courrier de la part du service départemental avec des schémas pour la manœuvre des camions, avec des normes à respecter. Vous rappelez en référence « j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étude de cette réalisation appelle de ma part les remarques formulées lors d'un rapport de sécurité ci-joint, il y a des emplacements, des largeurs de route etc... Donc forcément Eurovia sera intéressé par ça.

Mais pour autant, l'enquêtrice qui était encore là cette après-midi, avait ça dans son dossier.

Colette FINET : Qu'est ce qu'elle avait dans son dossier ?

Éric MAQUET : les deux petites parcelles.

Serge BLANCHET : le dossier de l'enquête publique d'Intermarché avait les deux petites parcelles

Colette FINET : C'est normal ça ! On est d'accord.

Serge BLANCHET : Madame DEPORTER a été saisie de se retrouver avec deux petites parcelles là dans son dossier d'Intermarché. Que sont venues faire les petites parcelles dans son dossier d'Intermarché ?

Colette FINET : C'est normal c'est une enquête sur la modification du PLU.

Je viens de vous expliquer que l'on a surtout travaillé pour Intermarché et comme on a eu la lettre de la métropole, on ne l'aurait pas fait si on avait que la lettre de la métropole.

Mais comme on faisait une pré-enquête, et notre bureau d'étude nous a dit vous avez raison ; sinon il faudra refaire dans quelques mois, une enquête à nouveau complète par rapport à ces deux parcelles. Nous avons joint les deux, mais cela n'a aucun rapport.

Evidemment, après coup, vous vous saisissez de tout pour essayer de démolir. Mais il n'y a pas de lien du tout entre les deux. L'autre jour je pouvais dire ce que je voulais de toute façon, les choses étaient montées d'avance et il y avait une sorte de cabale. Mais quand on donne les informations comme celles-là à la population, elle comprend très bien qu'il n'y a rien. La métropole nous envoie une lettre, ce n'est pas moi qui l'ai écrite, c'est Monsieur Flandre, directeur général adjoint. Il me dit vous pouvez les mettre au PLU, on en a plus besoin en réserve. Qu'est-ce que j'allais faire ?

Je les mettais en même temps qu'on faisait la procédure de modification du PLU, cela va de soi, n'importe qui ici aurait fait la même chose. Vous auriez fait la même chose. Vous n'auriez pas laissé ça avec un seul point Intermarché, puis 06 mois après recommencer une enquête par rapport à ces deux parcelles là.

Serge BLANCHET : J'ai simplement dit que Madame DEPORTER a été mise devant le fait d'avoir deux petites parcelles dans le dossier d'Intermarché. C'est tout ce que j'ai dit. Il ne faut pas s'énerver.

Colette FINET : Je ne m'énerve pas, je parle fort.

Serge BLANCHET : Je pense que nous sommes tous là pour le même combat ; malgré tout ce que j'ai entendu dans les réunions publiques et ce que je vois, les intimidations, se faire insulter, donc je pense qu'il faudra quand même que tout le monde se mette d'accord, si on est là pour l'usine d'enrobés, ou si on est là pour régler des comptes avec la liste écouter et agir d'un côté, et d'autres personnes de l'autre.

La commune de Longueau peut être voudrait que cela cesse
Il faut quand même comprendre qu'à la troisième réunion, qui selon nous était seulement la première, heureusement qu'il y a les réseaux sociaux qui en ont parlé, sinon on ne serait même pas encore là ce soir. Mais il faut quand même parler de cette histoire de dire pour ou contre. Vous étiez devant moi, vous avez dit on a tous dit contre, sauf Mme FINET, qui a dit oui. Moi je ne comprends pas.

Marc HERNOUT : il ne faut pas mentir. On va revenir au fait s'il vous plaît.

Il y a eu cette histoire de modification du Plan Local d'Urbanisme, il y avait bien les deux histoires, Intermarché, et les parcelles ER2 et ER4. Vous étiez là, tout le monde était là, il n'y a pas eu de question, cela a été adopté à l'unanimité. Tout le monde a voté. Justement, à cette troisième réunion, je me suis retourné sur Éric Maquet, je lui ai dit « et bien vous l'avez voté » il m'a répondu « non ce n'est pas vrai, on ne l'a pas voté ». Je n'étais pas sûr de moi. Après, on a vérifié et on a vu adopté à l'unanimité.

Éric MAQUET : C'est d'une bassesse incommensurable, et abyssale. Premièrement on est en république, je te disais non, ce n'est pas en agitant un papier à quarante mètres, en faisant t'as voté, t'as voté. Je t'ai dit non je te préciserai les choses. Il faut savoir quand même pour l'assemblée qu'il y a là, quand nous on vote un PLU, vous avez le dossier. Vous êtes au Bureau municipal, c'est-à-dire que vous êtes entre adjoints sous les consignes de Madame Finet, en disant ça vous votez, vous votez.

On va aller plus loin dans la façon de faire par vos colistiers, ça c'est une chose et maintenant on va rentrer un peu dans le fond du sujet, et quand on vote ce genre de décision, on a nous, une feuille ou deux, vous vous avez l'intégralité du dossier. On nous a présenté le PLU en disant on va développer le PLU sur la zone FRET SNCF ; en disant on fera bien de l'entreprise avec de l'emploi au bout. Voilà comment cela nous a été présenté, par Madame FINET ou Serge LEFEUVRE qui est adjoint.

Donc à partir de là et Régis RICHARD, malheureusement mon collègue qui est décédé, on s'est regardé tous les deux, on s'est dit « tiens on va travailler sur du PLU, attention attention. » et on se dit qu'il y a peut-être du développement économique et de l'emploi. Mais on ne nous parlait pas d'usine de bitume. A partir de là nous avons voté à l'unanimité.

Maintenant je veux bien répondre à la question : oui nous avons voté, mais pas avec tous les éléments. On n'avait pas les mêmes armes, nous on avait une feuille, toi tu en avais cinquante avec un dossier de trois cents, quatre cents pages. Cela fait quand même depuis six mois qu'il y a des échanges, je les ai dans mon dossier, si voulez, que vous madame FINET avez signés. Nous on n'avait pas ça, il a fallu qu'on aille à la pêche de chaque document.

Aujourd'hui, suite au mouvement citoyen qui a eu lieu, la réponse est : oui, on a voté, malheureusement, nous n'avons pas tous les éléments. Le jour où je serais au BM, je ferais très attention le PLU c'est dangereux.

EUROVIA devait au départ peut être installé de la logistique, mais vous l'avez vu par l'intermédiaire du permis de construire, que ce n'était plus de la logistique, c'était une centrale bitume. A partir de là, il ne fallait pas faire courir le permis de construire ; permis qui a été accordé au bout de deux mois de façon tacite. Est-ce que c'est volontaire ? Est-ce que c'est de la négligence ? Est-ce que derrière, comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y'a pas anguille sous roche ? J'aimerais bien aussi qu'on éclaire un peu la population.

Colette FINET : Je suis étonnée quand même, Monsieur MAQUET, vous qui n'avez pas votre langue dans votre poche, que vous soyez capable, dans un conseil municipal de voter, en disant que vous n'êtes pas au courant de tout l'aspect du problème.

Il suffisait de demander, on aurait passé une demie heure, une heure supplémentaire, encore que chaque fois, que dans l'opposition vous avez posé des questions, j'y répondais très correctement et sans agressivité. Il fallait poser des questions ! Vous pouviez dire nous n'avons pas suffisamment d'information ce jour, on aurait continué de vous en donner si vous jugiez qu'il n'y en avait pas assez. C'est aussi clair que ça.

Éric MAQUET : Je reviens sur vos propos, pourquoi n'y a-t-il pas eu de commission de voirie, urbanisme depuis des mois ?

Colette FINET : je ne crois pas que cela soit depuis des mois.

Éric MAQUET : Si depuis des mois. Dites-le à la population, votre adjoint, le seul qui est absent, ne convoque pas de commissions depuis des mois. Avec un dossier comme celui-là, il aurait dû être étudié déjà en commission. Et on aurait pu faire des alertes. Cela n'a pas été le cas. C'est un dossier qui a été entériné, on l'a laissé glisser volontairement. Pourquoi a-t-on laissé ce permis de construire aller jusqu'au bout ? Maintenant, on me dit il y a un recours de trois mois, mais il va falloir trouver des failles.

Colette FINET : Elle y est la faille. La faille c'est la hauteur de la cheminée.

C'est sûr qu'on va avoir un accord. Si j'ai demandé une audience au Préfet, à votre avis c'est pourquoi ? Je l'ai l'audience avec le Préfet. Je vous le dis. J'ai eu une réponse cette après-midi. Le Préfet est d'accord pour nous accorder une audience, ce sera mardi, à 16 heures à la Préfecture. Vous êtes au courant. Et si j'ai demandé l'audience c'est bien pour défendre ensemble la non implantation de l'usine d'enrobé sur notre territoire.

Ce n'est plus la peine de dire des « si, » des « mais », des « que ». On a donné des informations. Aujourd'hui on est tous d'accord ensemble, il y a eu une forte participation citoyenne, je m'en réjouis, je trouve que c'est une forme de démocratie qui sans doute est, je ne dirais pas propre à Longueau, mais quand même, se développe à Longueau et c'est bien, donc j'en suis particulièrement contente.

Cela ne fait qu'appuyer ce qu'on a dit nous en tant qu'élu, c'est-à-dire qu'on était contre cette implantation. Comment aurais-je pu être pour, alors que même au niveau des emplois, c'est un simple transfert de trois ou quatre emplois. Ce n'est donc même pas la question de l'emploi qui est en cause. Pourquoi dans ces conditions aurais-je donné mon accord ?

Qu'il y ait une faille au niveau du permis de construire, je vous l'ai dit, j'aurais pu ne pas le dire non plus. J'ai eu l'honnêteté de le dire. C'est tout, je le sais. On l'a réglé, elle ne se fera pas, le permis sera retiré. C'est clair. On a trois mois. L'arrêté va être pris dans une dizaine de jours, c'est réglé. Le permis sera retiré.

Éric MAQUET : tant mieux Madame le Maire, j'ai fini mon discours par une note positive nous serons à vos côtés par tous les moyens possibles.

Colette FINET : J'ai entendu, je vous en remercie

Sylvie PORQUET : Madame le Maire, est ce que quelqu'un de notre liste peut vous accompagner ?

Colette FINET : Non, il reçoit Madame le Maire de Longueau. C'est normal, un Préfet reçoit ses Maires, c'est l'interlocuteur privilégié. Je n'ai pas à être entourée. Mais ce que je vais lui dire c'est ce que je vous dis là.

C'est terrible de me donner des procès d'intention en permanence. On sait bien que ce n'est pas les informations que vous attendez. C'est autre chose, et vous le savez bien, mais je ne veux pas amplifier les choses ce soir. On va passer au vote puisqu'il est question de voter pour ou contre l'installation, l'implantation. Je pense que c'est ça la question.

Éric MAQUET : Tout à fait. Ce sera ma dernière question. Est-ce que vous estimez le coût de la modification du PLU, et ce que cela peut engendrer ? Le coût financier ?

Colette FINET : Le coût de la dernière modification ? Entre 3 et 4000 euros. Mais on le fait pour Intermarché, c'est ça notre raison, et pour les deux emplacements réservés. Sinon on aurait dû payer cette somme deux fois.

Éric MAQUET : Dernière intervention. Concernant Intermarché, est ce qu'on a pris en considération certains éléments que j'ai tout à l'heure annoncés, ou est-ce que cela sera un autre sujet ?

Colette FINET : C'est un autre sujet. On pourra en discuter. On aura un prochain conseil municipal sans doute le 1^{er} octobre, j'ai l'habitude de vous donner les dates, où là, vous aborderez des questions comme celles-là.

Éric MAQUET : Merci.

Sylvie PORQUET : Madame le Maire, y'a-t-il un arrêté pour les camions dans la commune ? Parce que dans la rue Lucette Bonard, on a en permanence beaucoup de camions qui passent. La rentrée des classes a eu lieu, il y a beaucoup d'enfants qui passent et il y a plein de camions, que ce soit Intermarché

Colette FINET : Eurovia ! Il y en a quelques-uns. Il y a un arrêté général pour Longueau, pas pour la rue Lucette Bonard seulement. Sauf desserte locale, les camions n'ont pas le droit de passer dans la ville.

L'autre jour, il y a eu des sourires, des huées quand j'ai dit, et c'est vrai, on a nous topé souvent quelques camions d'Intermarché, sans doute Eurovia aussi. Or le gérant d'Intermarché sait fort bien que les camions ne doivent pas passer dans Longueau. Nous sommes allés discuter avec lui pour lui dire de prévenir les entreprises avec lesquelles il travaille, que les camions n'ont pas le droit de passer dans cette rue-là.

Il y a aussi un autre problème rue Lucette Bonard, dont évidemment on ne parlera pas ce soir, parce que ce n'est pas l'objet. C'est la vitesse à laquelle les gens roulent. Et là nous faisons des contrôles avec la police municipale, et nous demandons régulièrement à la police nationale de venir. Je peux vous dire que je donne des points sensibles dans Longueau à la police nationale, pour passer particulièrement, et la rue Lucette Bonard en est un.

Sylvie PORQUET : Donc je fais quoi pour les camions ? J'appelle la police municipale ?

Colette FINET : oui. Pourquoi pas ?

Sylvie PORQUET : Dans la rue des Rossignols aussi apparemment les camions passent. Donc la prochaine fois j'appelle la police municipale.

Nathalie MARCHAND : Moi j'ai écrit un petit mot. Cela s'adresse au conseil municipal, et citoyennes et citoyens :

« Mesdames, Messieurs,

Avant tout, permettez-moi de vous saluer, et remercier les nombreux habitants de notre commune présents à ce conseil. Cela confirme la magnifique mobilisation citoyenne qui s'est exprimée et s'exprime à Longueau.

Vous le savez, j'ai exprimé mon hostilité totale au projet d'implantation de cette usine d'enrobés sur le territoire de notre belle commune. Je ne reviendrais donc pas sur les raisons qui ont conduit à mon positionnement.

Nous nous réunissons donc aujourd'hui à quelques semaines de l'avis que doit rendre Monsieur le Commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet de la Somme à qui appartient la décision finale.

C'est dire l'importance du vote que nous allons, les uns et les autres, effectué ce soir.

Et Je vous le dis en toute franchise, selon moi, seul l'intérêt général doit prévaloir. C'est ce qu'attend la population de Longueau et les communes avoisinantes.

Ainsi, j'ai la conviction, comme l'ont fait les nombreuses communes avoisinantes, avec leurs élus respectifs, qu'ensemble au-delà de nos différences, le conseil municipal se prononcera contre ce projet et ce je l'espère à l'unanimité. Je n'en doute pas.

C'est, mesurons le, le seul rassemblement qui primera au-delà des différences politiques, qui peuvent s'exprimer et qui créera les conditions de la victoire ! non à cette usine d'enrobés.

Ainsi, j'ai en effet, la conviction que Monsieur le Préfet de la Somme, saura prendre en compte l'avis des communes concernées ; elles qui se sont majoritairement prononcées CONTRE.

J'ai aussi la conviction que Monsieur le Préfet de la Somme saura, à fortiori, prendre l'avis du conseil municipal de Longueau et ce d'autant plus que c'est malheureusement, la ville dans laquelle est prévue (merci la SNCF et Eurovia), l'implantation de ce site, cela devrait prévaloir.

C'est selon moi, une question de démocratie. La raison et la sagesse devraient l'emporter. J'ajoute que si tel n'était pas le cas, ce que je ne crois pas, ensemble, nous aviserons, dans le rassemblement.

Enfin, en conclusion, je demanderai à chacune et chacun de se mobiliser, jusqu'au dernier jour, pour que le maximum d'habitants s'exprime, chacun par écrit, avec leurs raisons, leur hostilité auprès de Monsieur l'enquêteur et ce sera mon dernier mot, je sollicite nos parlementaires pour qu'ils votent une loi interdisant tout diligentement d'enquête publique pendant l'été, sachant que je ne doute pas de l'engagement du Député de la circonscription, François RUFFIN.
Merci.

Colette FINET : Je crois que l'on peut passer aux votes. Qui est contre l'implantation d'usine d'enrobés sur la commune de Longueau, quel que soit l'endroit.
Baissez le bras.

Qui est pour ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie tous, puisque c'est à l'unanimité que le conseil municipal a voté contre.

Marc HERNOUT : Je voulais juste remercier tous ceux qui ont participé samedi au forum des associations. Merci aussi à ceux qui m'ont donné un coup de main.

J'ai des places de basket pour ceux qui en veulent. Vous savez que notre club de basket évolue en nationale 2, donc s'il y en a qui veulent des places pour leur premier match au Coliséum...

D'autre part, samedi prochain l'association Rando Picardie organise une marche, c'est départ au pont prussien à Boves à 9 heures pour une marche de 10 kms. Voilà.

Sylvie PORQUET : je voudrais juste ajouter qu'au mois de juillet on a pu lire sur Facebook que certain membres, pas tous, se permettent de menacer, intimider, certaines personnes : les membres d'une association

Colette FINET : Qui fait cela ?

Sylvie PORQUET : Et bien Monsieur HERNOUT, par exemple, pour ne pas le nommer.

Marc HERNOUT : On va être calme. Est-ce que vous croyez que nous allons nous laisser insulter, laisser insulter Madame le Maire ? Vu la façon dont elle a été insultée depuis trois semaines, est ce que vous croyez que c'est normal ? Bien sûr, il y a des moments je réponds, mais je réponds toujours sans insulter personne. Bien sûr vous ne croyez pas qu'on va se laisser insulter,

qu'on va continuer à insulter Madame le Maire, sans que personne ne réagisse. Si cela ne vous plaît pas que je réagisse, c'est pareil. On ne se laissera pas faire.

Colette FINET : Je propose de clore ce conseil municipal.